
1. IDENTIFICATION

Nom du produit	Concentré de mousse synthétique résistant à l'alcool MuniF ³ Green Plus 3%
Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation	
Utilisations identifiées	Mousse extinctrice concentrée
Restrictions d'utilisation	Voir la fiche de données du produit
Identification de la société	National Foam 350 East Union Street West Chester, PA 19382-3450 +1 610 363-1400
Numéro de téléphone pour les clients	Infotrac au +1 800 535-5053
Numéro de téléphone en cas d'urgence	28 novembre 2023
Date d'émission	26 septembre 2022
Remplace la date du	
<i>Fiche de données de sécurité préparée conformément à la norme relative à la communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), aux réglementations canadiennes relatives aux produits dangereux (RPD) et au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)</i>	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des dangers

Lésions oculaires/irritation – Catégorie 2A
Irritation/corrosion de la peau – Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Symboles de danger



Mot-indicateur : Avertissement

Mentions de danger

Provoque une grave irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence**Prévention**

Laver les mains minutieusement après manutention.
Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un masque.

Intervention

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact, s'il est facile de le faire. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Stockage

Aucun

Élimination

Aucun

Autres dangers

Aucun d'identifié.

Limites spécifiques de concentration

Les valeurs énumérées ci-dessous représentent les pourcentages des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Toxicité orale aiguë	10 à 20 %
Toxicité cutanée aiguë	10 à 20 %
Toxicité aiguë par inhalation	30 à 40 %
Toxicité aquatique aiguë	0 %

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro CAS	Concentration*
Éther monobutylique du propylèneglycol	5131-66-8	3 à 7 %
Décyl sulfate de sodium	142-87-0	1 à 5 %
Octyl sulfate de sodium	142-31-4	1 à 5 %
Lauryléthersulfate de sodium	68891-38-3	1 à 5 %
Acide butanedioïque, 2-sulfo-, ester C-isodécylique, sel disodique	37294-49-8	0,5 à 1,5 %
1-Dodécanol	112-53-8	0,1 à 1 %
1-Tétradécanol	112-72-1	0,1 à 1 %

*Concentration exacte omise, car considérée
comme un secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires**Yeux**

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en les gardant ouverts. Consulter un médecin.

Peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Amener la personne dans un endroit aéré. Consulter immédiatement un médecin pour toute difficulté respiratoire.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Mis à part les informations figurant sous Description des mesures de premiers soins nécessaires (ci-dessus) et Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, aucun autre symptôme ou effet n'est à prévoir.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**Notes aux médecins**

Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation est utilisée comme agent extincteur et n'est donc pas problématique pour le contrôle de tout incendie. Utiliser un agent extincteur convenant aux autres matériaux impliqués.

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun connu.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome convenant aux conditions spécifiques de l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales

Empêcher l'émulseur ou l'agent moussant de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. Le déversement et l'élimination d'émulseur ou de solution moussante doivent être effectués conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Confiner et absorber en utilisant un matériau inerte approprié et transférer dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manipulation

Porter des vêtements de protection appropriés. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Entreposer dans les récipients d'origine entre 2 °C et 49 °C (35 °F et 120 °F). La zone d'entreposage devrait se trouver dans un endroit frais, sec, bien ventilé, couvert et à l'abri de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si elles existent, les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous.

Éther monobutylque du propylèneglycol

Limite recommandée par le fabricant : 50 ppm TWA

Décyl sulfate de sodium

Aucun établi

Octyl sulfate de sodium

Aucun établi

Lauryléthersulfate de sodium

Aucun établi

Acide butanedioïque, 2-sulfo-, ester C-isodécylique, sel disodique

Aucun établi

1-Dodécanol

Aucun établi

1-Tétradécanol

Aucun établi

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Si ce produit est utilisé dans un système sous pression, il devrait y avoir des procédures locales pour la sélection, la formation, l'inspection et l'entretien de cet équipement. En cas d'utilisation en grands volumes, utiliser une ventilation par aspiration à la source.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

Porter une protection respiratoire s'il existe un risque d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs, d'aérosols ou si le produit est appliqué sur des surfaces chaudes. Un masque respiratoire complet approuvé par le NIOSH peut être porté. L'appareil respiratoire sélectionné doit convenir à la concentration atmosphérique trouvée sur le lieu de travail, laquelle ne doit pas dépasser les limites de fonctionnement de l'appareil respiratoire.

Protection de la peau

Gants.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Protection du corps

Tenue de travail normale.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence**État physique**

Liquide

Couleur

Jaune clair

Odeur

Caractéristique

Seuil olfactif

Non disponible

pH

7 à 8

Densité relative

1 à 1,04

**Intervalles/point d'ébullition
(°C/F)**

Non disponible

Point de fusion (°C/F)

-6 °C/21,2 °F

Point d'éclair (°C/F)

> 100 °C/212 °F

Tension de vapeur

Non disponible

Taux d'évaporation (BuAc=1)

Non disponible

Solubilité dans l'eau

Soluble

Densité de vapeur (Air = 1)

Non applicable

COV (%)

Non disponible

**Coefficient de partage
(n-octanol/eau)**

Non disponible

Viscosité

Non disponible

Température d'auto-inflammation

Non applicable

Température de décomposition

Non disponible

Limite supérieure d'explosibilité

Non applicable

Limite inférieure d'explosibilité

Non applicable

Inflammabilité (solides et gaz)

Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risques de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Le contact avec des matières incompatibles.

Matières incompatibles

Matières réactives dans l'eau - métaux alcalins - matériel électrique - agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone - oxydes de soufre - oxydes d'azote - oxydes de sodium.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Éther monobutylique du propylèneglycol

DL50 (Rat, mâle et femelle) 3 300 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle) > 2 000 mg/kg

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Aucune étude pertinente identifiée.

Irritation et lésions oculaires graves

Éther monobutylique du propylèneglycol : Provoque une irritation des yeux.

Décyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves (≥ 20 %) Cause une irritation oculaire grave (≥ 10 - < 20 %).

Octyl sulfate de sodium : Risque de lésions oculaires graves (≥ 20 %) Cause une irritation oculaire grave (≥ 10 - < 20 %).

Lauryléthersulfate de sodium : Provoque des lésions oculaires graves (≥ 10 %). Provoque une grave irritation des yeux (≥ 5 - < 10 %).

Acide butanedioïque, 2-sulfo-, ester C-isodécylique, sel disodique : Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation et corrosion de la peau

Éther monobutylique du propylèneglycol : Provoque une irritation cutanée.

Décyl sulfate de sodium : Lors d'essais sur animaux, provoque une irritation cutanée.

Octyl sulfate de sodium : Lors d'essais sur animaux, provoque une irritation cutanée.

Lauryléthersulfate de sodium : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune étude pertinente identifiée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune étude pertinente identifiée.

Toxicité pour la reproduction

Aucune étude pertinente identifiée.

Risque d'aspiration

Pas de risque d'aspiration.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Poisson zèbre : Toxicité > 100 mg/l
CE50 daphnia magna 139 mg/l 24 h
CE50 daphnia magna 100 mg/l 48 h
CEr50 Algue 348 mg/l 72 h
CEr20 Algue 238 mg/l 72 h
CENO Algue 100 mg/l 72 h

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente identifiée.

Persistance/dégradabilité

Ce produit est facilement biodégradable. (OCDE 301A)

Émulseur :

BOD₅ : 67 500 mgO₂/l
DCO : 449 900 mgO₂/l

Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente identifiée.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Ce produit, tel que vendu, ne fait pas partie des déchets énumérés par la RCRA et n'est pas non plus considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la réglementation 40 CFR 261. Les exigences nationales et locales en matière d'élimination des déchets peuvent cependant être plus restrictives ou différentes des exigences des règlements fédéraux. Par conséquent, les organismes de réglementation locaux et provinciaux applicables devraient être contactés en ce qui concerne l'élimination de l'émulseur ou de la mousse/solution moussante.

Émulseur

Empêcher l'émulseur de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités d'émulseur peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Mousse/solution moussante

Empêcher la mousse/solution moussante de pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface et les collecteurs d'eaux pluviales. De petites quantités de solution moussante peuvent être recueillies sur des absorbants qui peuvent ensuite être éliminés. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

REMARQUE : Veuillez consulter National Foam pour obtenir de plus amples informations concernant l'élimination des émulseurs et des solutions moussantes.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations sur l'expédition**Description de l'expédition****Code de la National Motor Freight****Traffic Association**

Charges ou composés d'extincteurs, N.O.I., classe 70
69160 Sub 0

Numéro de l'ONU

Non réglementé pour le transport

Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition correct (DOT, TDG, IMDG, IATA) :

Non applicable

Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport (DOT, TDG, IMDG, IATA):

Non applicable

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT, TDG, IMDG, IATA):

Non applicable

Risques environnementaux

Autres renseignements :

Aucune information supplémentaire disponible.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Ces informations ne sont pas destinées à communiquer toutes les classifications en matière de transport pouvant s'appliquer à ce produit. Les classifications peuvent varier en fonction du volume du récipient et des règlements régionaux. Il est de la responsabilité de l'organisation chargée du transport de respecter toutes les lois, réglementations et règles applicables lors du transport de ce produit.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire TSCA des États-Unis

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques américain, Toxic Substance Control Act (TSCA).

Inventaire LIS du Canada

L'inscription de tous les ingrédients de ce produit sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou sur la Liste extérieure des substances (LES) a été vérifiée.

Classification SARA Title III Sect. 311/312

Irritation des yeux – Irritation de la peau

Classification SARA Title III Sect. 313

Ce produit contient les produits chimiques suivants, lesquels sont énumérés à la section 313 à des concentrations égales ou supérieures aux concentrations minimales : Aucun

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

Aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes NFPA

Santé selon le code NFPA – 2

Inflammabilité selon le code NFPA – 0

Réactivité selon le code NFPA – 0

Risques spécifiques selon le code NFPA – Aucun

Légende

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

BOD₅ : Biochemical oxygen demand over five days (demande biochimique en oxygène en 5 jours)

N° CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service

DCO : Demande chimique en oxygène

CE50 : Concentration effective à 50 %

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

CL50 : Concentration létale à 50 %

DL50 : Dose létale à 50 %

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)

RQ : Reportable Quantity (quantité à déclarer)

STEL : Short-term exposure limit (limite d'exposition de courte durée)

N/D : Indique qu'aucune information pertinente n'est disponible

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

VLE : Valeur limite d'exposition

TSCA : Toxic Substances Control Act (Loi réglementant les substances toxiques)

Date de révision : 28 novembre 2023

Remplace : 26 septembre 2022

Changements apportés : Mise à jour de la section 14

Références et sources des informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée par National Foam en fonction des renseignements fournis par les références des fournisseurs.

Les informations et recommandations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources considérées comme exactes. National Foam n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit à ses fins particulières. Nous n'offrons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE NI AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, à l'égard de ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces dernières. Les utilisateurs

devraient veiller à ce que toute utilisation ou élimination du produit soit conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.
